Dissertation sur un thème ?

Par **maxlanders**, le **02/10/2014** à **16:10**

Bonjour,

Je suis actuellement un peu dérouté, un chargé de TD nous bouscule totalement dans nos habitudes, il nous laisse les mains vides, avec aucun dossier pour une séance de TD, disant qu'il faut que nous nous basions sur des ressources que nous trouverons nous mêmes à la BU.

Le travail que l'on doit rendre est une dissertation, mais là encore il fait dans l'innovation... nous ne devons plus faire une dissertation sur une problématique, mais sur un thème.

En l'occurrence, un des thèmes est "l'adhésion au traité de Lisbonne", et nous devons faire une dissertation sur ça.

Or, une première, je reste devant une feuille blanche (c'est pas pour demain la dissertation, j'ai le temps), je ne sais absolument pas quoi faire, j'arrive pas à entamer le sujet. Comment obtenir la problématique derrière un thème ? Comment éviter le hors-sujet, car avec ce thème il y a matière à écrire des dizaines de pages ... ?

Sachant qu'apparemment ce serait pas tellement sur le fait de savoir si le traité de Lisbonne revenait à contredire le référendum de 2005, mais plus se questionner sur le fait de savoir si cela revient à adhérer à la CEDH, et à la protection de nouveaux droits, mais c'est sous entendu, je sais pas s'il faut disserter QUE sur ça, le chargé de TD nous laisse avec "l'adhésion au traité de l'UE".

Je vous remercie d'avance. (Et c'est toujours pareil...)

Par **gregor2**, le **02/10/2014** à **17:45**

Bonjour,

[citation]nous ne devons plus faire une dissertation sur une problématique, mais sur un thème.[/citation] Souvent les sujets de dissertation ne sont pas posés sous forme de question. Il faut alors dégager une problématique soi même !

Dans quelle matière vous devez faire cette dissertation ? Souvent la matière détermine l'angle sous lequel il faut aborder la question (cette même question ne sera pas abordée de la même

façon en droit constitutionnel qu'en droit de l'Union européenne qu'en cours sur les libertés fondamentales).

[citation]mais plus se questionner sur le fait de savoir si cela revient à adhérer à la CEDH, et à la protection de nouveaux droits[/citation]

Alors ... Moi je veux bien, car depuis Lisbonne l'article 6 paragraphe 2 TUE stipule (on peut utiliser le mot "stipule" car c'est un traité, je le dis pour ceux qui voudraient me dire qu'il faut utiliser "dispose") que l'Union adhère à la CEDH.

MAIS, il ne faut pas confondre le CEDH et l'UE qui sont deux entités parfaitement distinctes.

[citation]mais c'est sous entendu[/citation] Par qui par quoi ?

quel niveau avez vous ? capacité, L1, L2 ?

Par **bulle**, le **02/10/2014** à **19:07**

Bonjour,

Les sujets de dissertation qui ne sont pas sous forme de question sont très fréquents, dans ce cas, c'est à vous de trouver la problématique.

Quant à l'élaboration d'une fiche, je pense que votre chargé de TD n'a pas le temps (ou l'envie) d'élaborer une fiche... Dans un cas comme dans l'autre, je trouve qu'il ne fait pas bien son travail car le minimum est d'orienter les étudiants.

Par **maxlanders**, le **02/10/2014** à **20:06**

Bonsoir,

Alors je suis en L3, c'est un cours de droit institutionnel de l'Union Européenne.

Le chargé de TD l'a sous entendu dans le sens où il a clairement évoqué un questionnement à se faire "avec le traité de Lisbonne, l'UE adhère à la CEDH ?", sans entrer dans plus de détails : est-ce que ça doit être une partie ou la problématique doit se fonder sur cette question, ça on ne le sait pas. Mais oui, je sais qu'il ne faut pas confondre les deux

Le fait que des fiches ne sont pas élaborées n'est pas un manque de temps, depuis 5 semestres sur la dizaine de chargés de TD que j'ai eu tous l'ont fait et généralement de manière poussée, c'est vraiment une volonté du chargé de TD (peut-être/sûrement poussé par le maître de conférence) de nous "initier" à la recherche, en ne donnant strictement aucune référence.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Je ne sais pas s'il fait du mauvais travail, bulle, mais j'admet que c'est un peu déroutant, ça aurait pu éventuellement être bien de nous faire une première séance guidée, en expliquant comment bien choisir les ressources à exploiter, notamment...

Je me doute qu'il faut dégager soi même la problématique, mais bon, ça doit pas être évident (je suis pas resté plus de 3/4 d'heure devant ma feuille blanche, ça n'aurait pas été productif je me serai énervé...). Il y a tellement de problématiques et d'aspects différents à aborder sur un même thème...

Et encore, là c'est vague, par exemple on a aussi "Les frontières" en dissertation, une nouvelle fois sans plus de détails !

Par **gregor2**, le **03/10/2014** à **00:59**

Personnellement je ne vais pas discuter les méthodes pédagogiques des uns et des autres, franchement j'aurais du mal à trancher :p

[citation], en expliquant comment bien choisir les ressources à exploiter, notamment... [/citation] Certes [smile4]

En fait c'est étonnant qu'en L3 ce soit la première fois que vous soyez confronté à une dissertation pour laquelle on ne vous donne pas de problématique ... !? On aura tout vu :p (désolé :p)

[citation] par exemple on a aussi "Les frontières" en dissertation, une nouvelle fois sans plus de détails ![/citation]Vous voyez ça pouvait être bien pire :p (encore qu'il y ai beaucoup de choses à dire sur la question, c'est intéressant la notion de frontière, ça vous force à entrer dans le détail des textes).

Institutionnellement (pour rester dans la matière) Vous le dites vous même, ce traité est intervenu après qu'ai été rejeté le traité constitutionnel européen (qui est un traité et pas une constitution mais bref). Il entend pousser l'Union européenne vers la création d'une vraie structure fédérale tout en "ménageant les peuples".

Des règles ont été modifiées (je vous laisse trouver ça), notamment sur l'élection du président de la Commission (d'actualité puisqu'on vient pour la première fois d'élire les grands électeurs qui l'ont élus alors qu'auparavant ils l'approuvaient, apprécions ensemble la nuance [smile4]). Une autre avancée importante (peut être bien plus que les quelques nuances apportées) tient en ce que l'Union européenne peut être (et elle l'est) partie a la CEDH. Pourquoi c'est intéressant ? Parce qu'avec Lisbonne l'Union européenne à acquis la **personnalité juridique** qui lui permet d'être partie a des traités (et tiens donc ne nous parle-t-on pas tous les jours du traité trans-atlantique négocié par ... l'Union européenne elle même).

Ce prof à l'air d'aimer l'actualité.

Si je devais commencer par jeter des idées sur le papier ce sont ces pistes que j'étudierai.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

C'est pour quand ?

[citation]Comment obtenir la problématique derrière un thème ?[/citation]
Il y a des méthodes, la première étape est de bombarder le sujet de petites questions (on a une méthodologie de la dissert dont vous trouverez le lien dans ma signature).

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés